

BILAN DE COMPÉTENCES

*Un outil d'accompagnement pour envisager
une évolution professionnelle*

Votre avenir professionnel vous questionne ?

Vous souhaitez faire un point sur votre parcours ?

Vous réfléchissez à une nouvelle orientation professionnelle au sein du secteur public ou autre secteur d'activité ?
Vous avez besoin de faire un point sur vos compétences et notamment sur celles transférables sur un autre poste ?

Le bilan de compétences peut vous permettre de **faire le point sur vos compétences, vos aptitudes et vos motivations afin de définir un projet professionnel ou de formation.**

Il est demandé par le collaborateur à son employeur ou proposé par l'employeur.



Objectifs pour l'agent :

- Analyser ses aptitudes, ses compétences personnelles et professionnelles, ses motivations
- Faire un point sur ses priorités et son parcours professionnels
- Prendre conscience de ses points forts et de ses points faibles
- Définir un projet professionnel
- Identifier ses besoins en formation
- Faire évoluer sa carrière

Pour la collectivité c'est l'occasion de :

- Mieux organiser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Favoriser la gestion des carrières et des mobilités

Entretien exploratoire réalisé par le conseiller du CDG 74

Confirmation de la demande - Modalités d'organisation



Le bilan de compétences est réalisé par un prestataire extérieur à la collectivité, selon des étapes bien précises.

LES ÉTAPES DU BILAN DE COMPÉTENCES

1 Phase préliminaire

- Définir et analyser la nature de ses besoins
- Informer des conditions de déroulement du bilan de compétences ainsi que des méthodes et des techniques utilisées

2 Phase d'investigation

- Analyser ses motivations et ses intérêts professionnels et personnels
- Identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles
- Déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle

3 Phase de conclusion

- Prendre connaissance des résultats de la phase d'investigation
- Recenser les points d'appui et les points de vigilance par rapport au projet
- Définir le plan d'action
- Finaliser avec le consultant, le document de synthèse détaillé du bilan de compétences

Le document de synthèse rappelle :

- Les circonstances du bilan ;
- Les compétences et aptitudes de l'agent au regard des perspectives d'évolution envisagées ;
- Les éléments constitutifs de son projet professionnel et éventuellement de son projet de formation et les principales étapes prévues de sa réalisation ;
- Ce document est remis à l'agent. Il est sa propriété. Il peut être communiqué à la collectivité uniquement avec l'accord de l'agent.

Un entretien de suivi 2 mois après la fin du bilan de compétences peut être programmé, si l'agent le souhaite, pour faire le point de la situation et de l'évolution du projet

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

- ➔ 1- Bulletin d'inscription à envoyer au CDG 74
- ➔ 2- Entretien exploratoire avec le conseiller mobilité du CDG 74
- ➔ 3- Après accord sur la poursuite du processus, une convention tripartite est signée entre l'agent, la collectivité et le CDG 74



Durée : 24 heures maximum fractionnables, sur 4 mois en moyenne

Bénéficiaires : tous les agents territoriaux (fonctionnaires et contractuels)

LE PRESTATAIRE

Le prestataire qui assure le bilan de compétences est spécialisé dans l'accompagnement individuel et collectif en insertion et transition professionnelle. Les consultants sont des spécialistes de l'évaluation des aptitudes et de l'orientation professionnelle. Ils maîtrisent les techniques de l'entretien de conseil professionnel et les outils d'aide à l'orientation. Ils accompagnent tout type de public et proposent un matériel pédagogique adapté :

- Les tests psychotechniques, de personnalité, ou autres prennent en compte le niveau de formation de chacun ;
- Les fiches et outils proposés pour l'investigation des motivations et compétences sont tous présentés et expliqués par le consultant pour une parfaite appropriation par l'agent.

Ils ont une expérience avérée en bilan de compétences et des métiers de la fonction publique territoriale.

OÙ A LIEU LE BILAN DE COMPÉTENCES

L'entretien exploratoire et l'entretien de suivi ont lieu dans les locaux de la collectivité.

Les interventions du bilan de compétences ont lieu dans les locaux du prestataire. Pour répondre au mieux aux besoins, il propose 4 sites d'intervention de proximité et 6 consultants :

- Bassin Annécien : ANNECY
- Bassin de l'Arve : CLUSES
- Bassin du Genevois : VILLE LA GRAND et SAINT GENIS POUILLY (dans le 01)



Les séances de bilan de compétences peuvent être réalisées en visio, dans le cadre de circonstances exceptionnelles.

Tarifs

Entretien exploratoire (en collectivité) :

Gratuit pour les collectivités affiliées,
110 € pour les collectivités non affiliées.

Bilan de compétences (24 h) et entretien de suivi (en collectivité) :

1 600 €

Pour plus d'informations .. Contacter votre CDG

Rendez vous dans votre Centre de Gestion 74 au :

55 Rue du Val vert
CS 30 138 Seynod
74 600 ANNECY

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 13h15 à 17h00 (16h30 le vendredi)

Téléphone (accueil) : 04 50 51 98 50

Courriel : cdg74@cdg74.fr

Retrouvez-nous également sur notre site internet

<http://www.cdg74.fr>



Bernadette CRUZ, conseillère mobilité
Pôle Emploi et Accompagnements Spécifiques
Téléphone : 04 50 51 98 64
Courriel : bernadette.cruz@cdg74.fr